

Luxembourg, le 20 octobre 2015

## **Circulaire aux administrations communales**

### **N°12/2015**

**Objet: Les communes face aux défis de la crise des réfugiés**

Madame la Bourgmestre,  
Monsieur le Bourgmestre,

Lors d'une récente réunion, les membres du comité ont discuté de la contribution que le SYVICOL peut apporter à la gestion de l'afflux massif de demandeurs de protection internationale auquel le pays est actuellement confronté. Il a été estimé que le syndicat avait à jouer tant un rôle en matière d'information et de sensibilisation des communes, qu'un rôle d'intermédiaire pour relayer vers les autorités étatiques les questions d'ordre général qui peuvent se poser dans ce domaine au niveau local.

C'est de ces discussions que s'est dégagé l'idée d'adresser la présente circulaire aux communes-

#### **1. Rôle des communes en matière d'intégration des personnes ayant obtenu le statut de réfugié**

Pour faire face à l'afflux massif de demandeurs de protection internationale, de nombreuses communes se sont mobilisées ces derniers mois pour trouver ensemble avec le Gouvernement, des solutions afin d'élargir l'offre en matière de structures d'hébergement pour demandeurs de protection internationale. A moyen terme, les développements internationaux auront cependant des répercussions sur toutes les communes du pays.

En effet, le fait marquant de la situation actuelle – mise à part l'augmentation importante du nombre de personnes cherchant refuge au Luxembourg – est, qu'une part grandissante des demandeurs de protection internationale sont originaires de pays en proie à des conflits armés. Si, dans le passé, une grande majorité de demandeurs ont été déboutés en fin de procédure et ont été rapatriés dans leur pays d'origine, les personnes qui ne peuvent retourner dans leur pays parce que leur vie serait en danger se verront attribuer le statut de réfugié et resteront dans notre pays. Le moment venu, elles devront quitter les structures d'hébergement provisoires pour s'installer ailleurs sur le territoire du pays.

Toutes les communes seront ainsi appelées à prêter main forte pour favoriser leur intégration dans la société luxembourgeoise. En effet, les réfugiés qui essaieront de se refaire une nouvelle vie dans notre pays, auront besoin d'aide et de soutien. Les communes ont un rôle particulier à jouer dans ce contexte, vu la proximité de leurs structures et services avec les citoyens et compte tenu de leur rôle au niveau du maintien de la cohésion sociale au sein de leur population.

Dans leurs domaines de responsabilité et dans les limites de leurs compétences, elles ont intérêt à commencer dès à présent à se préparer à ces défis : commissions d'intégration, offices sociaux, écoles, maisons relais, écoles de musique, maisons de jeunes, bibliothèques ne sont que des exemples d'organismes et de services susceptibles d'être mis à contribution pour identifier des besoins et définir des mesures pouvant faciliter l'intégration de ces personnes. Sachant que ces structures font souvent partie de réseaux régionaux ou nationaux, il pourrait d'ailleurs s'avérer utile de favoriser des échanges de vues et des bonnes pratiques à ce niveau. Enfin, les contacts des communes avec le tissu associatif local peuvent également constituer une ressource à activer dans ce contexte.

Alors que toutes les communes seront concernées par ces défis, il appartient évidemment à chacune d'elles de développer sa propre approche en toute autonomie, en tenant compte de son contexte local particulier. Rappelons qu'à cette fin, le SYVICOL, en collaboration avec l'OLAI, propose un guide pratique pour la réalisation d'un Plan communal intégration (PCI), instrument facilitant la mise en place d'une politique d'intégration durable, transversale et structurée en impliquant un maximum d'acteurs locaux. Ce guide sera distribué aux communes d'ici quelques semaines, mais une version électronique en est disponible dès à présent sur le site [www.syvicol.lu](http://www.syvicol.lu), dans la rubrique « Plan Communal Intégration ». Les communes qui décideront de se doter d'un PCI auront d'ailleurs droit à un accompagnement professionnel dans cette démarche et à un soutien financier de la part de l'Etat.

## **2. Réalisation d'un guide électronique pour les communes**

Le SYVICOL est également disposé à jouer un rôle d'intermédiaire entre les communes et le Gouvernement pour les questions d'intérêt général qui peuvent se poser dans le contexte de l'accueil de réfugiés.

Suite aux réunions d'information et de sensibilisation pour les communes que le Ministère de la Famille et de l'Intégration avait organisées en mars 2015 avec l'appui du SYVICOL, il avait été retenu de recenser ce type de questions afin que l'OLAI, respectivement d'autres services étatiques puissent fournir aux communes des réponses y relatives sous forme d'un guide qui sera publié en format électronique. Un certain nombre de questions relatives aux procédures, aux aides financières pour les communes, aux régimes d'assurances, aux conditions d'emplois de DPI avaient déjà été soulevées par les élus lors des réunions précitées. Néanmoins, toutes les autorités communales sont invitées à communiquer au SYVICOL d'autres points susceptibles de nécessiter des clarifications et qui peuvent se dégager au cours des mois à venir pour compléter le travail en cours.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de ma haute considération.

  
Emile Eicher,  
Président